
Initiative Territoires en Vie

Cahier des charges

Dépôt des dossiers du 17 février au 30 mars 2025 à 19h

Contacts

Pour toute question, contactez : FEVE à projets@feve.co

Sommaire

1. Contexte et enjeux	3
Présentation de l'Initiative Territoires en Vie	
2. Objectifs de l'Initiative Territoires en Vie	3
3. Présentation de FEVE, porteuse de l'initiative Territoires en Vie	4
4. Pourquoi candidater ?	4
5. Critères d'éligibilité	6
6. Coûts associés à cet appel à projets	7
7. Modalités de l'appel à projets	8
8. Calendrier de sélection des projets	8
<i>Ressources et annexes</i>	9

1. Contexte et enjeux

Présentation de l'Initiative Territoires en Vie

Le constat

D'ici 10 ans, près de la moitié des exploitants et exploitantes agricoles vont partir à la retraite, ce qui représente environ 200 000 fermes à transmettre et au moins autant de candidat.es à l'installation à trouver pour renouveler cette génération.

En parallèle, la transition de nos pratiques agricoles traditionnelles vers une conduite plus respectueuse de l'environnement, des sols et des personnes paraît aujourd'hui indispensable pour assurer la durabilité de nos systèmes alimentaires et la préservation des ressources naturelles.

Pour relever ce double défi, FEVE, solution de financement du foncier en agroécologie, lance un appel à projets, nommé **Initiative Territoires en Vie**.

La cible

Vous êtes une collectivité et votre territoire connaît un enjeu de transmission de foncier agricole ? Vous souhaitez contribuer concrètement au renouvellement des générations agricoles sur votre territoire mais la problématique du financement freine les installations ? Vous souhaitez favoriser la transition vers des pratiques agroécologiques et convertir ou maintenir des surfaces en bio ? Vous avez des enjeux d'approvisionnement local et souhaitez voir s'installer ou se maintenir des fermes en circuits courts ?

Cette initiative a pour objectif de **concrétiser des projets d'installation-transmission d'exploitations agricoles** sur tout le territoire national.

2. Objectifs de l'Initiative Territoires en Vie

L'Initiative Territoires en Vie vise à :

- **contribuer concrètement au renouvellement des générations agricoles** : en facilitant les transmissions et les installations sur votre territoire, FEVE agit pour maintenir une activité agricole locale.
- **inciter à la transition agroécologique des pratiques agricoles** : FEVE soutient l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices engagé.es pour l'agroécologie, le cœur de cette Initiative repose sur la reprise de fermes s'inscrivant dans ce cadre.
- **améliorer la résilience alimentaire des territoires** : en maintenant une production agricole sur les territoires, cette Initiative pérennise les emplois et permet de proposer une offre alimentaire locale et diversifiée.

Que vous en soyez au stade de la réflexion ou déjà très impliqué dans les problématiques agricoles avec une stratégie définie, vous pouvez participer à l'initiative Territoires en Vie.

Grâce à l'identification de projets de reprise par les collectivités, les structures candidates et FEVE oeuvrent ensemble pour créer ou maintenir une dynamique de transmission sur les territoires.

3. Présentation de FEVE, porteuse de l'initiative Territoires en Vie

L'Initiative Territoires en Vie est portée par **FEVE**. FEVE est une entreprise de l'économie sociale et solidaire proposant une solution de financement du foncier agricole facilitant les installations. Grâce à de l'épargne citoyenne, FEVE finance l'achat de la ferme à transmettre (terres, bâtiments agricoles, habitations) et la met à disposition du ou de la repreneur.se via un dispositif de **location avec option d'achat** (cf. 5. Critères d'éligibilité).

En 4 ans d'existence, **FEVE a collecté 32,4 millions d'euros et installé 53 agriculteurs et agricultrices** sur un total de plus de 2 000 hectares convertis ou maintenus en agroécologie, grâce à :

- son **système innovant de location avec option d'achat** permettant de lever l'obstacle du financement des projets et de permettre des installations sereines
- une **équipe solide et sur le terrain** pour lever les freins des projets et accompagner les porteurs et porteuses de projet jusqu'à l'installation
- des **outils et processus efficaces** permettant de débloquer des projets d'installation en un temps record (évaluation, expertise, négociation, structuration juridique de l'acquisition, etc.)
- une **communauté de plus de 20 000 porteurs de projet** d'installation sur la plateforme La Grange et une base de porteurs de projets expérimenté.es et qualifié.es
- des **partenariats solides avec l'écosystème agricole** (SAFER, Chambre d'agriculture, Agrobio et réseaux bio, etc.)
- une **foncière solidaire agréée ESUS** disposant d'une équipe dédiée à la collecte de fonds mais également d'un comité d'expert.es pour valider les projets.

4. Pourquoi candidater ?

En tant que collectivité, vous êtes impactée et impliquée dans les questions de transition agricole et de maintien de l'agriculture sur votre territoire. Votre implication peut revêtir plusieurs formes : de la "simple" connaissance d'une ferme à transmettre à une implication plus concrète dans un projet d'installation :

- un financement complémentaire pour l'installation des repreneur.ses : matériel, cheptel, aménagements sur la ferme...
- un appui sur les circuits de vente : commercialisation en restauration collective, réseaux d'approvisionnement et de distribution dans le cadre des PAT...
- une ferme qui s'intègre dans un plan de préservation de zones agricoles et/ou naturelles sur votre commune : Zones Agricoles Protégées, aires de captage d'eau potable...

Les possibilités sont nombreuses !

L'**Initiative Territoires en Vie** vous permet d'identifier et de faire remonter les projets d'installation-transmission de votre territoire, l'objectif étant que FEVE propose, après analyse, un financement de la ferme pour assurer ainsi le renouvellement des générations et le maintien d'une production agricole locale.

Les projets d'installation-transmission pourront concerner des **exploitations agricoles en vente** (vente des terres et, le cas échéant, de bâtiments), **avec ou sans repreneur.ses** déjà identifiés.es. **Trois catégories** de projets sont identifiées :

Cas n°1 : Une ferme à vendre avec repreneur.se identifié.e

Vous identifiez un projet d'installation agricole sur votre territoire mais le porteur.se de projet n'a pas les moyens d'acheter la ferme.

FEVE étudie le projet d'installation-transmission, en lien avec les porteur.ses de projet et les cédant.es, afin d'évaluer le profil de la personne, son projet ainsi que la ferme à transmettre. Si le projet correspond à nos critères, la ferme sera acquise par la foncière et mise à disposition du ou de la porteur.se de projet.

Grâce à FEVE, le ou la porteur.se de projet allège son enveloppe d'investissement et obtient son financement bancaire plus facilement. Il ou elle s'installe sereinement, la ferme est sauvée et un projet agroécologique voit le jour sur votre territoire.

Cas n°2 : Une ferme à vendre sans repreneur.se identifié.e

Vous identifiez une exploitation agricole à vendre sur votre territoire qui se prête à l'installation d'un projet agroécologique mais qui n'a pas encore trouvé de repreneur.se.

En premier lieu, FEVE étudie la ferme à reprendre, en lien les cédant.es et/ou les acteurs impliqués. Si la ferme correspond aux critères de la foncière, alors un appel à manifestation d'intérêts sera publié sur la plateforme la Grange (+ de 20 000 porteurs de projet et agriculteurs) et fera l'objet d'une communication appuyée par FEVE (newsletter, partenaires, publicités, réseaux sociaux, etc) dans le but de trouver des porteur.ses de projet.

Si un.e porteur.se de projet avec un projet adéquat est identifié.e, la ferme sera acquise par la foncière de FEVE et mise à disposition du ou de la porteur.se de projet. Il ou elle s'installe

sereinement, la ferme est sauvée et accueille sur un projet agroécologique sur votre territoire.

Cas n°3 : Autres projets de reprise dont vous avez connaissance

Vous identifiez des projets d'installation ou de transmission sur votre territoire qui pourrait bénéficier d'un financement par FEVE, mais votre collectivité n'y est pas impliquée de façon directe, indirecte ou concrète, en tant que collectivité.

Vous pouvez dans le cadre de cette Initiative remonter à FEVE les contacts des cédants et/ou des porteur.ses de projet. Les équipes de FEVE prendront contact avec eux pour leur proposer un échange téléphonique pour commencer afin de voir si nous pouvons les accompagner.

Grâce à l'**Initiative Territoires en Vie**, les projets remontés par les collectivités candidates et sélectionnés par FEVE pourront faire l'objet d'un financement du foncier agricole. Sur la page dédiée à l'Initiative, vous trouverez le détail du dossier attendu 📁 cf *Ressources et annexes, p9*).

5. Critères d'éligibilité

Chaque collectivité qui candidate peut remonter plusieurs projets d'installation-transmission, aucune limite n'est fixée.

	Critères d'éligibilité
Collectivité candidate	- collectivité territoriale de toute échelle
Contexte des projets d'installation-transmission de fermes	- une <u>transmission en vente</u> d'une exploitation agricole <u>avec un.e repreneur.se identifié.e</u> en recherche de financement - une <u>transmission en vente</u> d'une exploitation agricole <u>sans repreneur.se identifié.e</u> - une date souhaitée de transmission <u>dans les deux prochaines années</u>
Typologie des fermes identifiées	- des terres agricoles en vente pour une valeur d'au moins 100 000€ - <i>si des bâtiments (agricoles et d'habitation) sont en vente</i> , l'ensemble des bâtiments doit être en vente et représenter une valeur proche (inférieure ou supérieure) de celles des terres - un parcellaire idéalement groupé autour des bâtiments d'exploitation

	<ul style="list-style-type: none"> - la possibilité d'une conversion en agriculture biologique des activités
<p><i>Dans le cas d'un.e repreneur.se déjà identifié.e</i></p> <p>Typologie des projets d'installation</p>	<p>Le ou la porteur.se de projet doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être diplômé.e d'une formation agricole et munie d'une expérience professionnelle d'au moins un an en relation avec son projet de reprise - être accompagné.e par un ou plusieurs acteurs de l'écosystème agricole (chambre d'agriculture, ADEAR, Agrobio, comptable agricole...) - disposer d'un apport personnel initial (montant pas fixé, très dépendant du projet de reprise) - avoir un projet agroécologique de conversion/maintien en Agriculture Biologique, en accord avec la charte agroécologique de FEVE* <p>Plusieurs porteurs de projet, avec des projets complémentaires, peuvent être financé.es sur la même ferme.</p> <p>Si aucun.e repreneur.se n'est identifié.e, FEVE peut aider à la recherche de repreneur.ses adapté.es à la ferme, sur la base des mêmes critères.</p>

**La charte agroécologique de FEVE est disponible en fin de document (cf. Ressources et annexes, p9).*

Grâce à son expertise, FEVE intervient sur le projet dans la recherche de repreneur.ses puis dans le financement du foncier (acquisition, mise à disposition au repreneur en location avec option d'achat). Il est à noter que FEVE réalise l'acquisition de l'exploitation agricole si le ou la repreneur.se est trouvé.e.

6. Coûts associés à cet appel à projets

L'Initiative Territoires en Vie n'a pas de coût pour la collectivité candidate, ni pour les cédant.es.

Pour le ou la porteur.se de projet, le financement en location avec option d'achat nécessite un apport de départ (2,5% du montant total investi par FEVE sur le projet) et amène au paiement de frais de dossier (2 000€ fixes). Les équipes FEVE ont la charge d'exposer le fonctionnement aux porteur.ses de projet.

7. Modalités de l'appel à projets

Le dépôt des candidatures se fait par mail à l'adresse projets@feve.co avant le **30 mars 2025, à 19h**. L'objet du mail est à renseigner de la façon suivante : **Candidature Territoires en Vie_Nom de la structure**.

L'envoi doit contenir le dossier complété et signé : "Dépôt de dossier - Initiative Territoires en Vie 2025" (document Word). Ce dossier comprend **une fiche de présentation de la collectivité qui répond à l'appel à projets et la possibilité de recenser les projets d'installation-transmission** répondant aux critères d'éligibilité précédemment cités. Une description de chaque projet (exploitation agricole et, le cas échéant, profil et projet du ou de la repreneur.se) sera demandée, via le modèle figurant dans le dossier.

Pour toutes questions relatives à l'Initiative Territoires en Vie, FEVE organise un webinaire explicatif le jeudi 13 mars 2025, à 11h. A destination des structures pouvant être candidates et de leurs parties prenantes, le webinaire est l'occasion de s'informer et de poser les questions relatives à l'Initiative Territoires en Vie.

8. Calendrier de sélection des projets

Les projets remontés par les collectivités candidates feront l'objet d'une analyse par les équipes de FEVE, sur la base du contenu des dossiers reçus.

S'il y a un besoin de la part des équipes d'affiner la compréhension des dossiers reçus, les équipes de FEVE peuvent être amenées à solliciter les collectivités candidates, via la personne ressource identifiée par la collectivité, pour un ou plusieurs entretiens en visio ou pour l'envoi de documents supplémentaires.

Le présent appel à candidature est ouvert du 17 février au 30 mars 2025.

La sélection des projets identifiés sera faite au cours du deuxième trimestre de 2025. Pour les projets plus urgents (calendrier de transmission incompatible avec les délais de l'appel à candidatures Territoires en Vie), nous vous invitons à le préciser dans le mail de candidature pour que nous puissions y prêter une attention particulière plus rapidement.

Ressources et annexes

FEVE

- [La charte agroécologique de FEVE](#)
- voir [l'ensemble des fermes financées par FEVE](#)

L'Initiative Territoires en Vie

- voir la [page dédiée à l'Initiative Territoires en Vie](#)

Outils à disposition pour remplir la candidature

- Dépôt de dossier, [à télécharger ici](#)
- Brochure de présentation, [à télécharger ici](#)